

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 18 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 11 février 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- SyDEV
 - contribution annuelle : travaux de maintenance d'éclairage public 2022
 - convention relative aux modalités techniques et financières d'une opération d'éclairage : renforcement BT P0051 Les Ouillères
- Devis
- Remparts : maîtrise d'œuvre
- Compte-rendu des différentes réunions
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, SPENNATO Fabienne, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, MIMAULT Claire, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline.

Membres excusés : PASCAULT-BRICAUD Evelyne (ayant donné pouvoir à ALLETRU Sonia), SABOURAUD Damien, BONNEAU Stéphane

Secrétaire de séance : NAULET Jean-Pierre

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire laisse la parole à M Lochon Laurent, nouveau gérant de la Supérette (nommée Coop) qui se présente aux élus. Après cette intervention, Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

- **Bâtiments du centre bourg** : Les travaux avancent bien. Monsieur le Maire fait savoir que le futur cabinet médical est cloisonné. L'escalier entre la partie privée et le cabinet semble avoir un peu de retard mais ne compromet en rien l'avancée des travaux. Toutes les ouvertures sont livrées et seront bientôt montées, suivra, par la suite, la pose du plafond.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une partie du bâtiment sera normalement louée par un kinésithérapeute qui prendrait ses fonctions début mars dans l'ancien cabinet de kiné. En attendant la fin des travaux, il logera dans le locatif au-dessus de l'actuel cabinet médical.

Concernant les travaux, Monsieur le Maire annonce 2 avenants de 2 entreprises : un avenant en moins-value de l'entreprise Gallo (pour le changement de tuiles) d'un montant de 1 714,97€ HT et le second en plus-value de l'entreprise Rantière (pour l'étanchéité le long du mur entre le bâtiment et la location de la SCI Le Gros Roc) d'un montant de 1 673,38€ TTC. Aucun élu ne s'oppose à la signature des 2 avenants.

- **Agrandissement salon de coiffure :** Depuis la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire s'est entretenu avec M et Mme Laine. La salle d'attente du cabinet médical convient pour agrandir le salon. Après avoir validé la vente de cette partie de bâtiment aux gérants du salon de coiffure, Monsieur le Maire signale qu'il est impératif de réfléchir à un montant de vente.

- **Ensemble commercial :** Monsieur le Maire fait constater que les façades du cabinet dentaire et du salon de coiffure vont être modifiées : les rails pour recevoir le bardage sont posés.

- **Lotissement « Village du Moulin » :** Le raccordement électrique des parcelles est prévu le 8 avril.

- **Projet Kristensen :** Monsieur le Maire informe les élus d'une réunion le 17 mars à 14h en mairie, entre le service urbanisme de Fontenay-le-Comte, le repreneur du projet, le géomètre Veronneau et les élus pour évoquer ce projet de 93 maisons. A ce jour, le terrain est en cours de nettoyage pour que chaque terrain retrouve ses côtes initiales. Les élus craignent un soucis au niveau de l'assainissement si tous les lots sont reliés à la même station. Une étude en rapport avec la Communauté de Communes de Fontenay est en cours pour l'implantation d'une nouvelle station : une réunion est prévue le 1^{er} mars à 15h.

2 – SyDEV

CONTRIBUTION ANNUELLE : TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022

Monsieur le Maire annonce un prévisionnel à la charge de la commune de 3 818,90€ pour 2022, comprenant un forfait de 3 visites par an pour la maintenance de l'éclairage public (à titre indicatif, la commune avait payé, pour 2021, 3 746,22€). L'ensemble des élus accepte ce montant.

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE : RENFORCEMENT BT P0051 LES OUILLERES

Monsieur la Maire fait savoir que les travaux d'effacement du réseau aux Ouillères se poursuivent. Un candélabre a été rajouté sans concertation avec la Mairie. Après réflexion, les élus décident de ne pas supprimer sachant que cet ajout n'impacte pas le coût total. La participation communale pour les travaux d'éclairage public s'élève à 23 456€. Tous les conseillers valident ce montant.

3 – DEVIS

- **La Guilbaudière** : Des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales causent l'inondation de garages de particuliers en contre-bas. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Pelletier : 11 860,20€ HT (soit 14 232,24€ TTC) pour 100 mètres linéaires de tuyaux. L'ensemble du conseil valide le devis.

- **Cimetière** : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Coudronnière pour le changement du portail (entrée principale) : 1 746,20€ HT (soit 2 095,44€ TTC). Après discussion, les élus décident de ne pas valider ce devis : la matière et le format du portail sont à revoir (pour éviter que certains usagers ne rentrent avec leur véhicule dans le cimetière).

- **Cave inondée** : Afin de parer à l'inondation constante de la cave d'un administré, un devis a été demandé pour en connaître les raisons. Le devis de l'entreprise Metay ne permet pas de retirer l'eau ; les élus proposent de faire intervenir une société d'assainissement pour faire passer une caméra. Le rapport permettra ainsi ou non de programmer des travaux (simple fuite ? tuyau cassé ? ...)

4 – REMPARTS : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Suite à la précédente réunion de conseil, Monsieur le Maire a demandé un second devis pour la maîtrise d'œuvre des remparts. Le devis complémentaire de M Grelet est estimé à 9 590,80€ HT (11 508,96€ TTC) auxquels s'ajoutent les frais du premier devis (pour rappel : 7 072,40€ HT soit 8 486,88€ TTC). Devant l'urgence des travaux, tous les élus valident le devis complémentaire.

5 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

SyDEV : Des élus se sont entretenus avec M Fourny pour estimer les travaux d'effacement des réseaux à Saint Thomas et à la Grande Perrure. La part communale estimée pour Saint Thomas s'élève à 23 359€ avec la pose de 4 lampadaires (ces travaux font partie du programme de 2022). Les élus valident ce premier devis. Les travaux demandés à La Grande Perrure n'intègrent pas le programme de 2022 et sont donc beaucoup plus élevés ; la part communale pour cette partie s'élève à 48 365€ pour l'effacement du réseau sans éclairage public. Les élus préfèrent attendre la programmation de ces travaux par le SyDEV.

6 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **AXA** : Monsieur le Maire fait lecture de la proposition commerciale ouverte aux habitants de Mervent pour 2022. L'ensemble du conseil accepte cette proposition et laisse Monsieur le Maire signer ladite convention.

- **Amendes de police** : Monsieur le Maire précise que la commune pourrait prétendre à ces amendes de police uniquement dans le cadre de travaux d'aménagement (qui permettent la réduction de vitesse des automobilistes et/ou la sécurisation des piétons, cyclistes...). La commission voirie se réunira pour étudier de nouveaux aménagements possibles.

- **Route du Lac** : Monsieur le Maire a été contacté par les services de la Communauté de Communes de Fontenay car, avant les travaux d'enrobé de la route, deux tampons d'eaux usées

n'ont pas été relevés. Une entente étant difficile entre la Communauté de Communes et le Département (conducteur des travaux), il a été convenu de laisser les tampons sous la voirie jusqu'aux prochains travaux nécessaires.

- **Ouverture budget** : Monsieur le Maire explique qu'au 15 décembre 2021, le paiement des factures d'investissement sont impossibles pour des raisons comptables. Il faut donc ouvrir par anticipation le futur budget 2022 et inscrire 544 961,04€ au budget permettant de solder les factures.

- **Enveloppe urbaine** : Monsieur le Maire informe que plusieurs communes se sont réunies à la Communauté de Communes pour présenter leurs travaux.

- **Ecole** : Sans surprise, une classe sera fermée à la prochaine rentrée ; l'école fonctionnera de nouveau avec 3 classes.

- **Taxe d'aménagement** : La Vendée fait partie des départementaux expérimentaux pour détecter les piscines non déclarées. Des drones, sur autorisation, survoleront le territoire afin d'inventorier toutes constructions non déclarées au service urbanisme (les piscines étant les premières concernées).

- **Impasse La Joletière** : Monsieur le Maire rappelle la demande des riverains souhaitant l'achat de la voie par la commune. Un devis de bornage des parcelles et de l'impasse est demandé et sera présenté à une prochaine réunion.

- **SyDEV** : Afin de faire des économies d'énergie et dans un soucis écologique, Monsieur le Maire a été contacté pour connaître les heures d'éclairage public. Après vérification, aucune modification ne peut être apportée aux heures d'éclairage.

- **Panneaux photovoltaïques** : Les communes sont sollicitées par la Communauté de Communes pour implanter des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments, sur des terrains en friche... Monsieur le Maire pensait à en poser sur la couverture de la Mairie. Un bureau d'étude passera pour voir les différents projets communaux. Un adjoint a évoqué l'atelier communal mais la solidité de la charpente est remise en doute. La Communauté de Communes étudie la possibilité sur la toiture de la base de loisirs.

- **Demande de raccordement aux réseaux** : Une personne détenant une parcelle sur la commune souhaiterait la raccorder en eau et électricité pour un projet professionnel, alors que cette parcelle est située en zone agricole. Le SyDEV demande l'accord de Monsieur le Maire ; les élus refusent cette demande de raccordement.

- **Chill-Out** : Monsieur le Maire et M Sabouraud se sont entretenus avec M Idais afin de connaître l'avenir du restaurant ; le gérant actuel est prêt à ne céder que le fond de commerce si un futur acquéreur se manifeste. En vain.

- **Métiers d'antan** : Comme évoqué à la dernière réunion de conseil, des personnes avaient demandé une salle pour organiser une exposition de vieux métiers. Malgré la réponse favorable des élus, les organisateurs ont trouvé un autre endroit pour leur manifestation.

- **Randonnée** : Le groupe Groupama organise une randonnée de 4-5 km pour récolter des fonds pour la recherche contre les maladies orphelines le 4 septembre. La salle des fêtes de la Mairie étant déjà louée à cette date, Monsieur le Maire leur a proposé de disposer du terrain communal au Chêne Tord pour installer 2 tivolis pour la randonnée. Le groupe a accepté cette proposition.

- **Location de salles** : Certaines personnes de Mervent réservent les salles en leur nom pour bénéficier du tarif « habitants de commune » alors que ce ne sont pas les utilisateurs des salles. Afin d'éviter ces « abus », les élus pensent à un règlement et décident de reporter ce point lors d'une prochaine réunion.

- **Taxe de séjour** : Monsieur le Maire annonce qu'une taxe devra être insaturée sur les redevances des nuitées des camping-caristes à raison de 0,45€ par personne de plus de 18 ans, et par nuitée. Le conseil propose de passer la nuit à 6€.

- **Soirée contes** : M Brondy, responsable du club de karaté de Fontenay-le-Comte, propose deux soirées contes les 20 juillet et 10 août. Si les spectateurs sont nombreux, il devra utiliser un micro et demande à la Municipalité s'il est possible d'avoir un branchement électrique. Les élus répondent favorablement à cette demande.

- **13 Juillet** : En l'absence de M Sabouraud, le sujet ne peut être évoqué mais le projet est bien avancé.

- **Visite M Hocbon** : Monsieur le Maire rappelle la venue du Président de la Communauté de Communes le jeudi 3 mars, à 10h, à Mervent.

La séance est levée à 23h40.

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 18 mars, à 20h30.